

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès  
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 mars 2019

ADOPTION DE LA  
CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC  
OUTDOOR SPORTS  
VALLEY

N° CS2019-12

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 43  
Nombre de délégués  
Présents : 27  
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 mars 2019

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

• **Délégués excusés :**

**M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHÉLIER –  
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –  
M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE –  
M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Pierre  
FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel  
MERMIN – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET –  
M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-  
François CICLET – M. Louis FAVRE**

## ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC OUTDOOR SPORTS VALLEY

Le Pôle métropolitain du Genevois français porte une stratégie de développement économique avec un véritable enjeu de développement autour du domaine d'excellence des sports outdoor, au fort potentiel au regard du nombre d'acteurs, des emplois, des sites d'exploitation, et des besoins identifiés dans le Genevois français autour de la fabrication, de la réparation, des services aux industries, du développement numérique liés aux sports outdoor.

Le Pôle métropolitain a initié depuis 2016 un partenariat avec le cluster régional Outdoor Sport Valley (OSV) afin d'animer le réseau d'entreprises et de partenaires sur le volet sports outdoor. Soutenu par la région Auvergne Rhône Alpes, ce cluster régional a pour vocation de fédérer, représenter et contribuer au développement économique des entreprises de l'industrie et services aux industries dédiés aux sports. Ce cluster compte 450 membres représentant près de 600 marques de sport, plus de 7 700 emplois, et près de 1,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Depuis 2016, OSV a lancé le réseau « Base Camp » avec aujourd'hui, 3 bâtiments répartis sur les 2 Savoies dédiés à l'accueil et l'accompagnement de l'entrepreneuriat innovant dans la filière outdoor. En 2019, un nouveau Base Camp devrait voir le jour à Grenoble. L'objectif est d'étendre ce réseau à l'échelle régionale et créer des liens entre créateurs d'entreprises et membres ou partenaires du réseau OSV. Cet écosystème est mis à profit du Genevois français grâce à l'organisation d'événements favorisant l'innovation, l'accompagnement à l'intégration du réseau régional, la mise en place d'appels à projets.

A partir des champs d'intervention du cluster OSV, un programme d'actions spécifique et adapté au territoire du Genevois français a été élaboré avec les différents acteurs économiques du territoire : il fait l'objet d'une présentation en annexe du projet de convention.

Deux axes d'intervention sont privilégiés pour le nouveau plan d'actions :

- **la structuration de la filière sport sur le Genevois français** en facilitant pour les jeunes et futures entreprises l'accès aux services OSV mutualisés, la recherche de financement nationaux, régionaux, le parrainage, l'accès aux différents procédés d'incubation et d'accompagnement du territoire, le partage d'une culture économique commune, en participant aux événements économiques du Pôle métropolitain du Genevois français, en soutenant les actions dédiées aux sports développées par Chablais Léman Développement ;

- **l'accompagnement à l'innovation et la promotion de l'entrepreneuriat innovant** : OSV développe un réseau de partenaires scientifiques, académiques et industriels afin d'encourager l'innovation au sein de l'industrie outdoor. A travers l'organisation du salon Digital cross Outdoor sur le Genevois français, ce réseau permet aux acteurs du Genevois français de promouvoir leur offre, de développer l'activité, et au Genevois français de rayonner à l'échelle franco-suisse. Ce même réseau, appuyé par l'ingénierie de l'incubateur d'OSV Annecy Base Camp, vient soutenir une action phare du Genevois français : le hackathon franco-suisse dédié au numérique et au sport. En 2018, 11 porteurs de projets ont pu se développer dans la région à l'issue de l'événement. Pour 2019, 12 à 14 porteurs de projets sont attendus pour plus de 150 participants.

Le Pôle métropolitain soutiendra le plan d'actions d'OSV pour le Genevois français à hauteur de 18 000 € sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, via une convention financière et d'objectifs, annexée à la présente délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs et de partenariat, annexé à la présente délibération, avec Outdoor Sports Valley (OSV) relative à l'animation de la filière sports outdoor à l'échelle du Genevois français sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 18 000 € à OSV pour l'animation de la filière Sports à l'échelle du Genevois français sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

02 AVR. 2019

Publié ou notifié le

02 AVR. 2019

Le Président,  
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le



ID : 074-200075372-20190321-CS2019\_12\_1-DE